



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

**Information sur l'absence d'avis
de la mission régionale d'autorité environnementale
de la région Occitanie
sur la révision allégée du PLU de Alzonne (11)**

n°MRAe 2016AO37

Par courrier daté du 25 juillet 2016, reçu par la DREAL le 2 août 2016, la commune de Alzonne (11) a sollicité l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale sur le projet de révision allégée de son plan local d'urbanisme, au titre des articles R.104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 25 octobre 2016 (article R104-25 du Code d'urbanisme).